

PICARDIE
NATURE

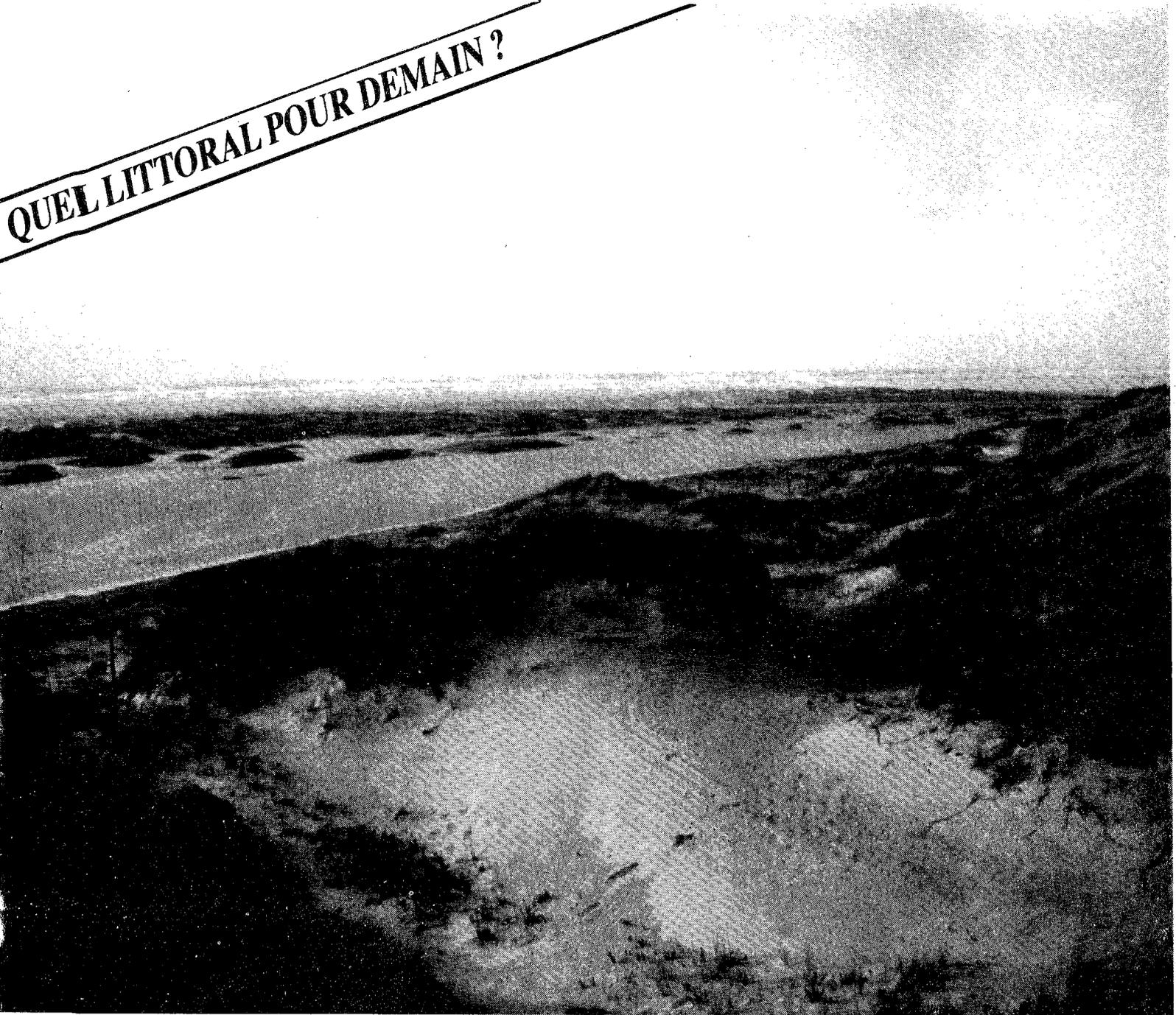


PICARDIE

NATURE

N° 52

QUEL LITTORAL POUR DEMAIN ?



REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIEE PAR L'ASSOCIATION PICARDIE NATURE



Revue trimestrielle publiée par **PICARDIE NATURE**
Association régie par la loi de 1901

Affiliée à France Nature Environnement
Agréée par les ministères de l'Environnement,
de l'Équipement et de la Jeunesse et des Sports

Siège social : **14, Place Vogel Amiens**
Adresse postale : B.P. 835 80008 Amiens Cédex 1
Tél. 22 97 97 87 - CCP Lille 872. 02 E

Directeur de la publication : Patrick THIERY

Dactylographie : Anne CHRETIEN

Mise en page : Bernard COUVREUR

imp. COPIE SELF Amiens

SOMMAIRE

Editorial p 3 et 4
Informations p 5 à 8
En Picardie p 9 et 14
La vie de votre association p 15 à 18
Au calendrier p 19
Chronique rebelle p 20
Le béton aura-t-il la peau du littoral ? p 21
Le continent des forêts p 22 à 24
Quelques aspects de la vie du chevreuil p 25 à 28
Pétition p 29 et 30
Adhésion et Abonnement p 31

• EDITORIAL •



C'est toujours avec intérêt que nous prenons régulièrement connaissance des comptes-rendus des sessions du Conseil Régional de Picardie. Quel ne fut pas notre étonnement de lire, dans le compte-rendu intégral des débats de la session de janvier 1991 (reçu au mois de juillet), page 86, les propos injurieux de M. Guy HARLE D'OPHOVE à notre encontre, à l'occasion d'une de ses interventions pour défendre la chasse au gibier d'eau :

"...les chasseurs ont été particulièrement choqués que cet arrêté soit cassé du fait du Rassemblement des Opposants à la Chasse (R.O.C.), du G.E.P.O.P. et autres organisations écologistes qui, actuellement, appellent à la désertion et soutiennent Saddam HUSSEIN ! Vous comprendrez qu'il y a là-dedans quelque chose de totalement inconvenant et que cela choque profondément les chasseurs picards."

Nous tenons à préciser que le jugement du Tribunal Administratif d'Amiens tant critiqué a été rendu après plusieurs semaines d'instruction pendant lesquelles chacune des parties (préfecture, chasseurs, protecteurs de la nature) est intervenue librement en déposant auprès du Tribunal tous les documents qu'elle jugeait utiles au débat.

C'est donc en toute connaissance de cause que les juges administratifs ont cassé l'arrêté préfectoral qui autorisait la chasse au gibier d'eau au delà du 31 janvier 1991.

Nous ne voyons pas en quoi il est choquant d'obtenir d'une juridiction administrative qu'elle contrôle la validité d'un arrêté préfectoral par rapport à une législation européenne.

La France est un Etat de droit dans lequel une association peut mettre en cause les décisions de l'Administration. C'est une preuve de démocratie.

M. Guy HARLE D'OPHOVE nous le reprocherait-il ? Quant aux allégations selon lesquelles notre association soutiendrait Saddam HUSSEIN, c'est du plus pur délire !

Nos objectifs, qui ont été depuis 20 ans d'oeuvrer pour le respect des espèces et des espaces pour le bien-être de l'homme, auraient-ils changés à ce point ? J'en doute. Vous ne trouverez dans nos bilans d'activités aucune sorte de participation aux campagnes militaires du dictateur irakien. Jamais nous n'aurions fait le voyage en Irak et serré la main de Saddam HUSSEIN comme l'a fait M. LE PEN ex-"patron" de M. Guy HARLE D'OPHOVE (celui-ci a été élu au Conseil Régional sous l'étiquette Front-National), sauf peut-être pour y étudier la flore et la faune du désert.

L'histoire (locale) retiendra que M. Guy HARLE D'OPHOVE, si prompt à défendre des personnes qui expriment leur mécontentement en méprisant les lois et le plus souvent le fusil à la main, excelle également dans l'art d'injurier ses contemporains puisque dans le même compte rendu intégral de la session de janvier 1991, on peut lire page 44 :

"M. HARLE D'OPHOVE : j'en viens maintenant à ma réflexion qui concerne M. FERRIEUX. Je voudrais lui dire que si les enculeurs de mouche volaient, il serait sûrement chef d'escadrille !...".

Sans commentaires.

Patrick THIERY

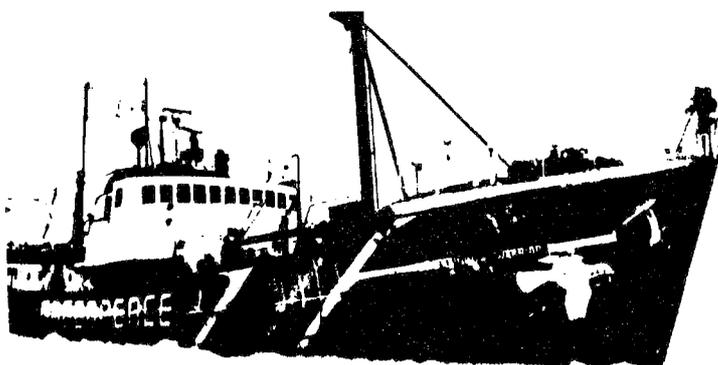
LA LEGION D'HONNEUR POUR LES CRIMINELS

En juillet 1985, l'association GREENPEACE préparait sa campagne de protestation contre les essais nucléaires français dans le Pacifique.

Le 10 juillet, les services secrets français sabotent à l'explosif le bateau de l'organisation écologiste, le Rainbow-Warrior, à son bord se trouvait un photographe portugais Fernando PEREIRA, il est tué.

Six ans après, le 5 juillet 1991, le lieutenant-Colonel MAFART impliqué dans l'attentat se voit remettre les insignes de l'ordre du mérite.

Le pouvoir socialiste met le crime à l'honneur !

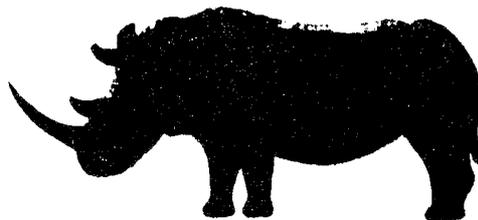


POUR LA SURVIE DES RHINOCÉROS

Le World Wildlife Fund vient de lancer à Londres une campagne internationale pour l'interdiction du commerce de cornes de rhinocéros. La baronne Trumpington, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, parle de cette action.

"Le combat pour la survie du rhinocéros noir est devenu l'un des grands défis écologiques de notre temps. Il y en avait environ 100 000 il y a 30 ans. On en compte moins de 4 000 aujourd'hui.

La destruction de leur habitat a joué un grand rôle dans ce déclin, mais les défenseurs de la nature savent bien que le facteur déterminant est le commerce : on tue les rhinocéros pour leurs cornes, vendues à des fins décoratives et médicinales.



Comme pour les éléphants, le gouvernement britannique a mis à la disposition de différents pays d'Afrique de l'aide technique et des fonds (formation de gardes-chasse, achat de véhicules anti-braconnage etc.), et décidé de contrôler le marché de la corne et produits dérivés. Signataire de la Convention internationale sur les espèces en danger, il a interdit le commerce de ces produits, sauf à des fins de recherche. De plus, toute vente de produits anciens doit faire l'objet d'une autorisation spécifique du ministère de l'Environnement. Hongkong, qui est partie à la Convention depuis que la Grande-Bretagne l'a ratifiée, et qui était autrefois un gros importateur, applique depuis peu une loi considérée comme un modèle, qui interdit non seulement le commerce international mais aussi le commerce intérieur de cornes et de tout produit en contenant."

Source : Service de Presse de l'Ambassade de Grande-Bretagne.

LA CONSERVATION DES BALEINES.

La Grande-Bretagne reste opposée à la pêche à la baleine et est favorable à la prorogation du moratoire international décidé en 1985/86, dont elle souligne le rôle en matière de conservation. C'est ce qu'a annoncé le ministre de l'Agriculture, John Gummer, à l'issue d'une rencontre avec la fédération écologiste Wildlife Link destinée à préparer la 43ème réunion de la Commission internationale baleinière de Reykjavik (27/31 mai).

L'attachement du ministre à ce dossier, ainsi qu'au dialogue avec les organismes s'occupant de protection et de qualité de l'environnement, est bien connu. Quant à Wildlife Link, elle regroupe onze associations allant de Greenpeace UK et de The Environmental Investigation Agency, à la Royal Society for the Protection of Cruelty to Animals.

"J'ai toujours été convaincu de l'importance de la conservation des baleines. Historiquement elles ont été

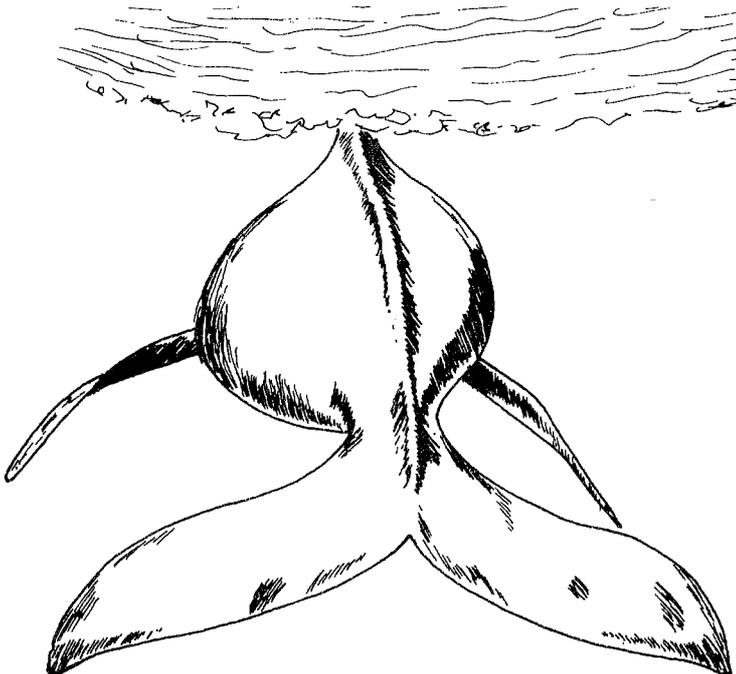
soumises à exploitation et je suis bien décidé à ce que cela ne se reproduise pas", a dit M. Gummer.

Et à propos de la réunion de Reykjavik : "Nous ferons savoir que la Grande-Bretagne ne veut même pas envisager la levée du moratoire tant qu'il n'est pas établi que les stocks ont retrouvé des niveaux convenables, qu'une procédure de gestion satisfaisante est en place et que les méthodes de pêche sont humaines, et respectent les normes de comportement acceptables à notre époque vis-à-vis des animaux."

La grande-Bretagne, qui a joué un rôle de premier plan dans la décision du moratoire, fait partie de la Commission internationale baleinière depuis sa fondation en 1946. Elle y a "bataillé ferme pour que des objectifs longtemps négligés comme la conservation des baleines, leur exploitation rationnelle et la stabilité de l'industrie baleinière, reçoivent toute l'attention qu'ils méritent."

La Grande-Bretagne a mis fin à la pêche à la baleine en 1963 et le gouvernement a confirmé à plusieurs reprises qu'elle ne reprendrait pas. Elle a appuyé sans réserve une démarche récente de la Commission qui a demandé au Japon et à la Norvège de reconsidérer des projets de recherche scientifique, et la résolution des Nations unies sur la pêche à grande échelle aux filets dérivants.

Source : Service de Presse de l'Ambassade de Grande-Bretagne.



AMENAGEMENT RURAL ET SAUVEGARDE DE LA NATURE

STAGE DE FORMATION SAMEDI 5 OCTOBRE, ARRAS

Le samedi 5 Octobre la fédération Nord-Nature organise avec une aide financière du F.N.D.V.A. et de la D.R.A.E. un stage de formation d'une journée destinée aux bénévoles associatifs, notamment aux P.Q.P.N. intervenant dans le cadre du remembrement et aux personnes qui pourraient envisager d'apporter à l'avenir leur contribution dans ce domaine. ce stage aura lieu près d'Arras, à Tilloy les Mofflaines (Pas-de-Calais).

Intitulé "Aménagement rural et sauvegarde de la nature", il aura pour objectif de faire mieux connaître les principes d'un bon aménagement rural et les procédures ayant trait à cet aménagement.

Ce stage comportera plusieurs exposés qui seront suivis chacun d'un débat. Intervenants prévus (sous réserve) : Mme Annick Delélis, professeur à la Faculté de Pharmacie de Lille et coordinatrice du Conseil Scientifique de Nord-Nature ; M. Philippe Delattre, vice-président de Nord-Nature et formateur de P.Q.P.N. ; un représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt ; un représentant de l'A.E.R.E.A. ; un géomètre ; un agriculteur. Organisatrice : Mme Jacqueline Istas, vice-présidente de Nord-Nature, chargée du Secrétariat Général.

La participation aux séances de formation sera gratuite. Il est envisagé de rembourser les frais de déplacements des bénévoles associatifs.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM _____
 PRENOM _____
 ADRESSE _____
 TEL _____
 ASSOCIATION _____

Joindre un chèque de 40 F libellé à l'ordre de Nord-Nature pour le repas de midi. Adresser le bulletin d'inscription et le chèque à Mme Jacqueline Istas, 167 Avenue Kennedy, 62000 Arras.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Programme de Formation 3^e et 4^e trimestre 1991
FORMEZ-VOUS A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Ces stages s'adressent à toutes les personnes adhérentes ou non à une association de protection de la nature.

Si vous envisagez de militer au sein de Picardie Nature ou d'une autre association, ou si vous participez activement à la vie de votre commune, vous trouverez ci-après la liste des stages organisés par la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature :

Communiquer, pourquoi ? pour qui ? comment ?

Le message adapté à la cible, au support et fonction du budget disponible.

Week-end 5 et 6 octobre 91 à Toulouse

Renseignements : UMINATE tél. 61 58 14 31

Les énergies renouvelables

- les énergies thermiques ou électriques
- les éoliennes - les biomasses
- les avantages et inconvénients des différentes méthodes - les applications possibles.

3 jours 10-11 et 12 octobre 91 à Tronçais

Renseignements : ATENA, CPIE - tél. 70 06 14 69

La loi du littoral : aménagement et mise en valeur du littoral, qu'en est-il ?

Présentation de l'expérience "pilote" vécue en Vendée concernant la mise en oeuvre du décret portant application de l'article L 146-6 de la loi du littoral.

La création et l'extension des ports de plaisance seront-elles abandonnées ?

L'urbanisation sera-t-elle limitée ? les équilibres biologiques littoraux préservés ?

Des réponses dans ce stage.

Week-end 19 et 20 octobre 91 à Nantes

Renseignements : FRAPEL tél. 40 41 28 62

L'agrobiologie et l'environnement

Les techniques en culture biologique. Comment ce type d'agriculture préserve-t-elle les sols et la santé humaine ? Quelles productions ? Quelle organisation des producteurs ?

Les différentes associations. Labellisation et commercialisation des produits.

3 jours : 9-10 et 11 novembre à Moulins (03)

Renseignements : Nature et Progrès - tél. 72 39 04 36

Enquêtes et inventaires au service de l'environnement

Inventaire communal - Crédoc - Recensement général de l'agriculture - Ecoteck - Enquête Teruti - Inventaire forestier national, Institut géographique national, inventaires ZNIEFF, du littoral, INSEE.

Week-end 16 et 17 novembre 91 à Toulouse

Renseignements : SOLAGRO - tél. 61 59 56 16

Traitement des plaintes de bruit

Les problèmes liés au bruit - acquérir une connaissance de base pour traiter des dossiers liés à des projets d'aménagements.

Week-end 16 et 17 novembre 91 à Toulouse

Renseignements : UMINATE - tél. 61 58 14 31

Conduite de réunions et animation de groupes de travail

Réunions publiques et d'informations, participation à diverses commissions officielles - réunions contradictoires... une grande part de l'action des associations se passe en réunion de toutes sortes. L'efficacité de nos actions passe donc aussi par une maîtrise de la conduite de ces réunions.

Week-end 23 et 24 novembre 91 à Stasbourg

Renseignements : AFRPN tél. 88 37 07 58

Agriculture et milieux naturels : conciliation ou opposition.

Les différents acteurs : Chambre d'Agriculture, DDAF, SAFER, Agence de bassin, Coopérative agricole, Syndicats.

Les outils de connaissance et d'intervention, l'inventaire des ZNIEFF, l'article 19, le gel des terres, les OGAF, l'action conservatrice.

Week-end 30 novembre et 1^{er} décembre 91 à Boultaux-Bois (08)

Rens : CPN Champagne-Ardenne - tél. 24 30 06 20

Réapprendre à écrire

La rédaction administrative, comment écrire, quand, quelles fautes sont à éviter. A qui s'adresser...

Week-end 14 et 15 décembre à Lyon

Renseignements : Frapna Région - tél. 78 94 93 86

DEBUT 1992

Communes et environnement

Les rouages administratifs d'une commune.

Sensibilisation des responsables élus aux problèmes de l'environnement - solutions originales de prise en compte de l'environnement.

Week-end 11 et 12 janvier 92 à Montpellier

Renseignements : FNE Gérald Le Grand 43 36 79 95 ou
CLAPE-LR 67 79 77 50

Transport et environnement

Impact des transports sur l'environnement

Les différents modes de transport et leurs utilisations, les pollutions générées - transports et aménagements - les possibilités de transport de la route vers le rail.

Week-end 25 et 26 janvier 92 à Mulhouse

Renseignements : AFRPN - tél. 88 37 07 58

PERSONNES CONCERNEES

Les responsables ou futurs responsables associatifs élus ou permanents ; les DRAE ; les élus ; toute autre personne intéressée par les thèmes proposés.

TARIFS

Pour les associatifs :

Les frais de stage sont entièrement pris en compte par les associations organisatrices. Seuls frais à prévoir : les repas, l'hébergement et une partie du déplacement.

Souvent, nous proposons des réservations en foyers à des prix tout à fait abordables. Votre trajet SNCF vous sera remboursé sauf les 200 premiers km et dans le rapport de 50% de la distance restante.

Pour les non-associatifs :

Demander la notice particulière du stage qui vous intéresse.

RENSEIGNEMENTS

Les indications de ce programme sont succinctes et les dates prévues doivent souvent être reportées.

Remplissez donc la fiche de renseignements jointe et adressez-la à :

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT - Service Formation.

Vous recevrez dès sa parution (environ 1 à 2 mois avant la session) la notice détaillée de la formation que vous avez retenue.

INSCRIPTION

Elle se fait auprès de l'association organisatrice. Respectez les dates indiquées dans la notice particulière. Pour le contenu et le déroulement du stage, téléphonez au numéro précisé et n'hésitez pas à soumettre vos problèmes, nous pourrions sûrement vous aider. Venez nombreux, ce sera l'occasion pour vous de rencontrer des "collègues" confrontés à des problèmes similaires aux vôtres et d'échanger vos points de vue.

COUPON REPONSE

Chaque stage fera l'objet d'une plaquette d'information et d'une diffusion complémentaire qui précisera les heures et lieux de rendez-vous, d'hébergement, les intervenants, l'emploi du temps et les prix.

Si vous êtes intéressé (e) par ces stages, veuillez remplir le coupon et nous le retourner à :

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT - 57, rue Cuvier - 75531 PARIS cédex 05

Ces stages sont organisés dans le cadre du programme de formation réalisé par France Nature Environnement et les associations adhérentes avec l'aide du Ministère de l'Environnement (Délégation à la Qualité de la Vie) et du FNDVA.(Fonds National de Développement de la Vie Associative)

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE PERSONNELLE _____

TEL. _____

ASSOCIATION _____

Le régime alimentaire du Héron Cendré *Ardea cinerea* sur le littoral Picard

par François Sueur.

Introduction

Pour de nombreuses espèces d'oiseaux, la meilleure méthode d'étude du régime alimentaire consiste en une observation directe des individus se nourrissant, sous réserve de connaître les types de proies présentes dans le biotope prospecté. Un des cas les plus favorables est représenté par les estuaires, comme la Baie de Somme, où le nombre de proies potentielles est faible et où ces dernières sont attribuables relativement facilement à des grandes catégories (petits crustacés ou petits annélides) ou même à une espèce précise (Coque et Nereïs notamment).

Le cas du héron Cendré est un peu différent dans la mesure où il peut exploiter des milieux très variés pour s'alimenter, aussi bien humides que plutôt secs, d'où une grande diversité de proies : marais bien évidemment, prés humides et leurs fossés mais aussi cultures, estuaires, lagunes, etc. Etudier le régime du Héron Cendré par observation directe sur l'ensemble d'un secteur ou d'une région reviendrait à effectuer dans un premier temps des recherches sur l'occupation de l'espace par cet oiseau pour son alimentation (fréquence d'utilisation des différents biotopes) puis à relever les différentes proies et leurs fréquences dans chaque milieu défini précédemment.

Sans être insurmontables, les difficultés rencontrées par une telle approche sont loin d'être négligeables. Aussi avons-nous été amené, comme de nombreux auteurs, à étudier le régime par une méthode plus globale en prélevant des pelotes sur les colonies, méthode qui rend compte de l'utilisation de différents milieux mais qui n'est pas exempte de certains biais (heureusement minorés par le fait que la plupart des proies du Héron Cendré présentent des parties dures, ne serait-ce que les têtes des Insectes par exemple) et surtout utilisable pendant la période de reproduction.

Résultat

Le résultat le plus surprenant pour le néophyte de l'analyse de pelotes en provenance de Boismont (Somme) est sans conteste la forte part des Insectes (44,7%) et des Mammifères (35,5%) dans le régime de cet oiseau réputé piscivore alors que les Poissons ne représentent que 5,3% des proies. La présence de ceux-ci est cependant plus importante si nous envisageons les biomasses consommées, la première place étant alors occupée par les Micromammifères tandis que la part des Insectes devient négligeable en raison d'une masse spécifique très faible.

Les végétaux identifiés peuvent avoir été consommés par des animaux capturés ultérieurement par le Héron Cendré mais notons cependant que dans 4 cas sur 6 ils étaient présents dans des pelotes ne contenant aucun reste d'organisme végétarien et que nous avons déjà remarqué par observation directe l'ingestion non accidentelle de tels aliments dans la nature.

Pour les Mammifères, remarquons l'importance de la Taupe et des Rongeurs. Pour le Nord et le Pas-de-Calais, GODIN (1979) avait déjà signalé la prépondérance de la Taupe et des Grands Campagnols dans la diète du Héron Cendré.

L'alimentation en milieu estuarien et littoral est indiquée par la présence de deux espèces de Crustacés, celle dans les zones humides d'eau douce ou saumâtre par diverses proies (Corise, Notonecte, la plupart des Coléoptères, Poissons bien évidemment, Grand Campagnol), celle dans les biotopes prairiaux et cultivés par la Taupe, le Campagnol des champs et le Mulot sylvestre (influence des haies délimitant certaines parcelles dans la plaine maritime picarde).

Une analyse plus modeste de pelotes collectées le 16 mai 1982 sur cette même colonie de Boismont nous a permis de déceler 5 insectes (dont 4 Coléoptères) et 13 Micromammifères. La littérature, si nous excluons le travail de GODIN (1979), est assez imprécise sur le régime alimentaire du Héron Cendré. MARION et MARION (1975) signalent des Crabes et des Crevettes sans préciser l'espèce, de même que CRAMP et SIMMONS (1977) pour les Campagnols de milieux cultivés. Nous n'avons trouvé aucune mention de Corise, Insecte Hémiptère aquatique pourtant très répandu, ni de Merle noire ou de Mulot sylvestre, proies probablement très occasionnelles du Héron Cendré. CARRUETTE (à paraître) signale également quelques proies inhabituelles du Héron Cendré au Parc Ornithologique du Marquenterre comme le Lapin de Garenne *Oryctolagus cuniculus* ou la Poule d'eau *Gallinula chloropus*.

De telles captures constituent des preuves de l'opportunisme du Héron Cendré qui sur ce même site prélève une bonne part de sa nourriture sur les mangeoires destinées aux oiseaux captifs garnies principalement de poussins d'un jour de Poule domestique *Gallus gallus*. En suivant une progression chronologique sur un cycle annuel, nos analyses de pelotes nous donnent en effet :

le 1er avril 1985, 4 Poissons (dont 1 Rotengle *Scardinius crythrophthalmus*), 132 Poussins, 2 Micromammifères

le 28 avril 1982, 4 Coléoptères (dont 1 Carabidé), 65 Poussins

le 30 avril 1985, 30 Poussins

le 7 mai 1980, 1 Poisson, 11 Poussins

le 1er juin 1985, 236 Poussins

les 24 et 26 août 1981, 2 Insectes (dont 1 Dytique *Dytiscus marginalis*), 2 Poussins

et le 30 août 1985, 3 Coléoptères, 4 Micromammifères.

Il serait très intéressant d'analyser des lots de pelotes récents dans la mesure où avec l'augmentation des effectifs de la colonie, davantage d'oiseaux s'alimentent en dehors du Parc. Parmi les proies répertoriées dans les pelotes entre 1980 et 1985, seul le Rotengle ne figure pas dans la faune de cette localité.



Conclusion

De cette brève étude, il ressort que le Héron Cendré est loin d'être ce piscivore acharné que décrivent certains milieux.

Récemment, MARION (1990) a montré que les prélèvements de cet oiseau sur les Poissons sont souvent surestimés sur les étangs. Toujours selon cet auteur, spécialiste français incontesté de l'espèce, le Héron Cendré ne pose aucun problème en aquaculture littorale tandis que dans certains cas pour la pêche en rivière, il est considéré comme un bouc émissaire d'une situation écologique profondément perturbée. Cette question de la prédation sur les Poissons est toutefois plus délicate pour les petites exploitations piscicoles proches des colonies qui ont cependant les moyens techniques de se protéger (revue très complète des mesures à adopter dans cette publication) si l'investissement se justifie réellement. Une enquête réalisée il y a quelques années dans le département de la Somme a montré que les piscicultures les mieux gérées considéraient que le Héron Cendré était un facteur mineur de mortalité dans leurs installations (SUEUR 1983).

ACTUALITES PHOQUES

AVRIL :

MORTALITE DE PHOQUES SUR NOS COTES

Trois phoques sont trouvés morts sur nos côtes, en moins de 20 jours. Coïncidence ou maladie virale ? Les autopsies pratiquées au Centre National d'Etudes Vétérinaires et Alimentaires (C.N.E.V.A.) et à la Direction des Services Vétérinaires de la Somme (D.S.V.), ont montré sur les deux phoques récupérés, qu'ils ne présentaient pas de parasitoses ou d'amaigrissement expliquant leur mort. Un point commun, il semblerait que tout deux présentaient des troubles de la coagulation.

Les analyses histologiques à la recherche du Phoca distemper virus n'ont pu être pratiquées à cause du manque de fraîcheur des prélèvements. Une recherche sérologique a été tentée sur un des phoques. Les résultats positifs font

l'objet de réserves de la part du C.N.E.V.A., là encore, pour des raisons de fraîcheur du prélèvement.

Face à cette situation préoccupante, nous avons jugé nécessaire de mettre en place rapidement une surveillance des effectifs et un contrôle des plages pour récupérer un phoque malade ou fraîchement mort. Ceci dans le but de comprendre cette mortalité et éventuellement de pouvoir intervenir avant toute disparition de la colonie de la Baie de Somme.

La Direction de la Protection de la Nature (Ministère de l'Environnement), nous a aidé financièrement pour établir cette surveillance (7000 F). Ce budget ne permettait de prendre en charge que les frais de séjour et de déplacement. Il a donc fallu faire une fois de plus appel au bénévolat : nous remercions vivement le Groupe Mammalogique Normand en la personne d'Anthony Gourvenec, ainsi qu'Alain William pour avoir consacré une grande partie de

leur temps libre à cette tâche.

Heureusement, l'hécatombe n'a pas été au delà des trois phoques déjà trouvés et dont voici les fiches signalétiques.

- Premier phoque le 1er Avril 1991 trouvé sur la plage de la Mollière signalé par Madame Estienne. Mâle adulte pesant 90 kg.

- Deuxième phoque le 8 Avril 1991 signalé sur la plage au Nord de Fort-Mahon par une personne

anonyme à Valéry Meneart. Non retrouvé en avril - signalé par André Delattre en Mai au Sud de la Baie d'Authie. Non retrouvé, mais trace de godet de Bulldozer à l'emplacement décrit.

- Troisième phoque le 20 Avril 1991 trouvé au chemin d'accès à la mer par un promeneur, récupéré par l'équipe du

Parc du Marquenterre, jeune mâle de 2 à 3 ans.

Nous remercions les personnes et organismes cités, pour leur aide et leur participation à ce travail.



Récupération d'un cadavre sur la plage de La Mollière.

MAI EXPERTISE DE FEMELLE GESTANTE

Réalisée avec John de Boer, garde côte des réserves maritimes de Waddensee. Cette expertise a permis d'identifier une femelle gestante parmi les 6 phoques restant en Baie de Somme. Une fois de plus, nous tacherons de suivre le déroulement de cet événement. C'est ce que nous tentons de faire depuis 3 ans, mais, le suivi continu des phoques en Baie de Somme n'est pas simple (difficultés de terrain, état de la mer, travail bénévole...)

MAI

DOTATION FONDATION USHUAÏA

La fondation a retenu notre dossier parmi tout ceux examinés. Le chèque de 30000F reçu de la main de Nicolas Hulot se veut être un soutien moral et une participation financière à la surveillance estivale de la colonie. Nous nous efforcerons d'utiliser l'argent de préférence pour des investissements plutôt que du fonctionnement. Les médias ont largement diffusé l'information.



fondation



ushuaïa

UNE NOUVELLE MENACE POUR LES DUNES DU LITTORAL : LA CONSTRUCTION D'UN GOLF AU NORD DE FORT-MAHON

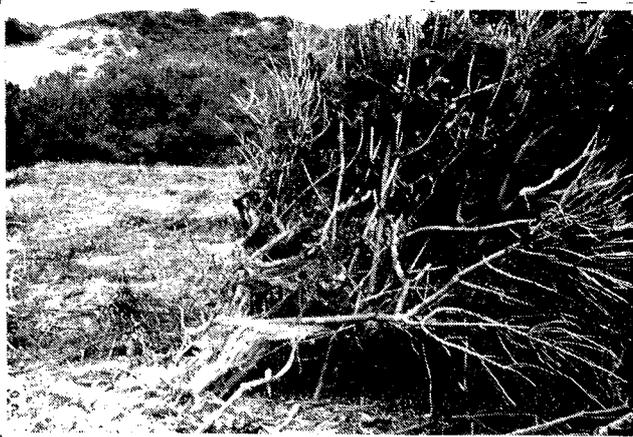
A la suite d'informations inquiétantes recueillies lors d'une réunion de la Commission Départementale des Sites qui s'est tenue le 18 juin dernier et portant sur un projet de golf dans un secteur dunaire au nord de FORT-MAHON, nous nous sommes rapidement rendus sur place.

UN DEFRICHEMENT SAUVAGE

Le jeudi 20 et le vendredi 21, nous avons constaté que d'importants travaux de défrichage avaient été entrepris dans plusieurs dépressions dunaires dont une de grande taille, proche de la plage. Le travail brutal des bulldozers était nettement visible (voir photos).

UNE ZONE SENSIBLE

Ce secteur avait déjà fait l'objet d'une étude faune-flore réalisée à la demande de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement. On y note la présence d'espèces animales protégées et surtout d'espèces végétales également protégées par la loi et dont certaines sont rares (Pyrole à feuille ronde, Pensée de Curtis, Saule rampant).



DEPOT DE PLAINTE

Dès le 24 juin, nous intervenons auprès du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance d'ABBEVILLE pour déposer une plainte et lui faire part de notre inquiétude de voir les travaux se poursuivre durant l'instruction. Ces derniers ont été réalisés semble-t-il sans autorisation de défrichage délivrée par le Ministère de l'Agriculture, sans autorisation de travaux en site inscrit délivrée par l'Architecte des Bâtiments de France. Ils ont eu pour conséquence la destruction de nids d'oiseaux appartenant à la liste

des espèces protégées et de plante rares et protégées.

Ces infractions, si elles sont confirmées sont d'autant plus graves qu'elles se situent dans un site qui d'après ses caractéristiques, doit être préservé en application de la loi du 3 janvier 1986 relative à la protection et à la mise en valeur du littoral.

UN COMPLEXE TOURISTIQUE DANS LES DUNES

Les travaux de défrichage ont été réalisés pour le compte d'une société, la SAFIFOMA dont le responsable, M. PODVIN n'est autre que le propriétaire d'un golf situé à NAMPONT près d'ABBEVILLE. Ce dernier ne semble pas disposer à respecter la réglementation sur la protection de la nature. Il envisage de faire construire un centre de thalassothérapie et de réaliser deux golfs en plein massif dunaire !



UNE INTERVENTION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT NECESSAIRE

Notre association s'inquiète que des travaux de défrichement aient été entrepris illégalement dans un secteur aussi sensible, aboutissant à la destruction des zones les plus riches du milieu dunaire : les pannes. Nos craintes sont d'autant plus fondées que les travaux de défrichement ont été suivis d'un important apport de terre végétale achevant ainsi la destruction du milieu (voir photo).

Les services préfectoraux interviendront-ils pour que la réglementation soit respectée ? On peut en douter. En effet, alors que les travaux étaient déjà bien avancés, l'ancien Préfet de région, M. GRASSET, annonçait aux membres de la Commission Départementale des Sites, comme pour les rassurer, que ce projet de golf serait examiné très soigneusement lors d'une prochaine séance, notamment du point de vue de l'impact écologique. Nous avons par ailleurs été désagréablement surpris d'apprendre que le Sous-Préfet d'ABBEVILLE, M. MOCQ, également présent à cette réunion de la Commission des Sites le 18 juin, connaissait l'existence des travaux, puisque le 14 juin, en compagnie du maire de FORT-MAHON, il s'était rendu sur place. De cela, il s'était bien gardé de nous en parler.

Pour ces raisons et parce que notre objectif est d'obtenir la préservation du site et non pas une condamnation à posteriori, nous avons demandé au Ministre de l'Environnement de suivre de très près cette affaire.

Patrick THIERY

LA PRESERVATION DU LITTORAL : UNE PRIORITE

Dans un discours prononcé le 13 juin à l'Assemblée Nationale à l'occasion du Colloque "Demain quel littoral ?" M. Brice LALONDE a précisé les points forts de sa politique en faveur de la préservation des espaces littoraux et les moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour la faire appliquée. En voici quelques passages.

"Eh bien, je dis qu'aujourd'hui dans le doute, il faut décréter le statut quo. Je fais mienne la réponse du maire de Saint-Tropez : "Demain, quel littoral ? Celui d'aujourd'hui".

J'aime mieux que les recours soient faits par les promoteurs contre des refus - si ces derniers sont abusifs, ils n'auront perdu qu'un peu de temps - que par les associations contre les promoteurs, car lorsque les procès sont gagnés, les constructions sont terminées !

C'est pour cela qu'avec M. QUILES je compte dire aux préfets du littoral quand je les réunirai : appliquez fermement la loi, ne doutez pas, appréciez sans timidité les critères que le législateur a énoncé pour aider les maires et les représentants de l'Etat à protéger le littoral.

Je sais que les préfets me comprendront car les problèmes d'environnement représentent une part croissante des dossiers dont ils ont à connaître, ils ont acquis progressivement une certaine maîtrise des textes qui fondent l'intervention de l'Etat dans ce domaine.

De plus, ils sont par tradition historique, par essence, les gardiens de l'ordre républicain. Et l'ordre est plus troublé aujourd'hui par les excès de l'urbanisation que par le chagrin de quelques spéculateurs déçus.

Le sondage du "Point", auquel vous avez abondamment fait référence, montre que pour les Français l'excès de béton, c'est le désordre, c'est insupportable, c'est une manifestation de faillite de leurs dirigeants.

Je pense qu'on peut ajouter qu'en construisant dans des sites vierges sur le littoral, on répond à une demande, mais on trahit l'intérêt général. L'opposition entre demande solvable, système marchand et satisfaction d'un besoin social par ailleurs très clairement exprimé est patente.

Oui, il y a, et il y aura probablement longtemps encore, une demande pour les résidences pieds dans l'eau, pour les anneaux dans les nouveaux ports, comme on verra toujours affluer les utilisateurs pour de nouvelles autoroutes parallèles au littoral.

Et pourtant, il faut savoir refuser de satisfaire cette demande pressante, solvable, mais suicidaire. Tout en lui proposant de se détourner vers d'autres solutions, à commencer par la construction très en arrière du rivage, souvent évoquée, et heureusement de plus en plus réalisée.

Je sais que l'époque, pourtant récente, des constructions de très mauvaise qualité est passée, et que maintenant les aménageurs proposent des produits attrayants, dont l'insertion dans le site devient le principal argument de vente.

C'est très bien, mais à la condition que cette insertion se fasse dans le tissu existant, il ne manque pas de zones à rénover, de friches à reconquérir, d'erreurs passées à réparer.

La meilleure insertion dans un paysage vierge ne vaudra jamais l'abandon du projet. Je ne souhaite pas à mes lointains successeurs d'être les gardiens de confettis de nature attirant les visiteurs comme des musées ou des parcs zoologiques."

Payer

Les agriculteurs usent des nitrates sinon en dépit du bon sens, au moins avec une telle exagération - et en pure perte pour les blés et leur portefeuille - qu'on les retrouve dans les nappes phréatiques. Si on leur fait remarquer leur comportement, les patrons syndicaux se fâchent et le ministre de l'agriculture s'énerve. Diminuer la consommation annuelle en France de quelques millions de tonnes résoudrait bien des problèmes ; mais ce serait avouer une erreur. C'est difficile et surtout la perte d'un tel marché pour les marchands d'engrais un désastre : car les marges bénéficiaires sur les engrais sont faibles sauf justement sur les plus onéreux d'entre eux : les nitrates. Non, on prévient le pauvre buveur d'eau perdu dans les métropoles que la dénitratisation des eaux exige la construction d'usines complexes à cause des difficultés à vaincre et on lui annonce -alors qu'il paye déjà une taxe antipollution- que la facture va augmenter ... et considérablement ... Payer.

Ce même pauvre citoyen qui a froid l'hiver et allume son feu est accusé de provoquer plus de la moitié de la pollution atmosphérique, et, si bourré de complexes, il s'équipe à l'électricité, on a oublié de lui faire part du coût de la protection nucléaire : Tchernobyl aura coûté dans 10 ans environ 2000 milliards. Qui va payer ? Dans notre merveilleux pays, où de tels accidents n'arriveront théoriquement jamais, EDF commence à diffuser aux alentours d'une centrale des messages d'avertissement : ça tient du comportement préhistorique : rester dans sa grotte -pardon dans son appartement- toutes issues fermées - je ne sais plus s'il faut mettre un mouchoir sur le nez- : on viendra vous chercher en autocar. Pour aller où ? A Tchernobyl ? pourquoi pas puisqu'on a retrouvé des traces de l'accident à travers toute la planète ?

Monsieur le Maire de Tours souhaite vivement aménager le confluent du Cher et de la Loire : il ne supporte pas le moindre risque pour une vie humaine parce qu'il a construit dans les zones inondables : il faut donc régulariser la Loire : d'où le projet Epala. Il a oublié que l'eau ne se maîtrise pas : il a oublié l'invasion de Nîmes par un pauvre ruisseau contrarié ou les ravages de la rupture du barrage de Fréjus. Tous les bulletins des associations ont publié le coût du projet.

L'auteur d'un livre sur les comportements écologiques à venir -même à l'échelon politique, président du Comité d'organisation des jeux olympiques admet la construction d'un tremplin de saut- qui - outre qu'il a coûté environ le triple du budget initial, est si dangereux que le ministre de l'environnement a fait des remontrances- légères il est vrai - Et ça va encore coûter plus cher.

Le programme du T.G.V. est évalué avec le matériel à environ 400 milliards de francs : pour une rentabilité limite en augmentant considérablement les tarifs. Il est vrai que la SNCF est ravie parce que depuis que le T.G.V. atteint Nantes, Air Inter a diminué la fréquence des vols sur cette destination. Quelle satisfaction !

Lorsqu'à l'échelon régional, un homme politique est attentif à la sauvegarde de quelques vestiges du "patrimoine naturel", il ne puise pas les crédits dans le chapitre des travaux publics ; non il est très fier de convaincre ses collègues de créer une taxe pour la défense des "espaces naturels sensibles". Le contribuable paiera : c'est mieux que de le faire payer pour le développement de la chasse*. Mais il faut encore payer.

Il faudra encore payer pour les usines de dépollution ou pour les usines de régénération des eaux usées, où la France parvient péniblement à en nettoyer 30 % tandis que ses voisins atteignent 80 %. Comme a dit le premier ministre de l'environnement français : la protection de la nature sera rentable ou elle ne sera pas et des revues économiques sérieuses évaluent les marchés potentiels probables.

Le plus sublime, c'est le "Clean Air Act" - le décret de l'air pur, qui se propose de taxer les pollueurs sur la base de 200 à 1 500 \$ la tonne de SO₂ : le marché est d'ores et déjà estimé à 35 milliards de dollars. Des quotas seront attribués à chaque pays et les régions pauvres qui produisent peu d'anhydride sulfureux pourront revendre leur "part" aux pays gros pollueurs : comme cela tout le monde finira "pollué".

Il faut toujours payer d'une part pour développer des projets gigantesques et d'autre part pour essayer de se protéger de leurs méfaits. Un beau jour, les dettes accumulées atteindront un tel niveau que des beaux Messieurs prétentieux en belles limousines se réuniront -sous les yeux impassibles de gardes chamarrés- pour évoquer les possibilités d'annulation des dettes. Quand on y parviendra, nous resterons sans le sou... mais surtout sans eau et sans air ... et nous aurons du mal à respirer.

J. Herbet.

* 1.700.000 F au Conseil Régional de Picardie au budget 1991

LE CONTINENT DES FORETS

par François BARBIER

L'Europe, le plus petit des continents à une exception près, présente néanmoins une extrême diversité de paysages. En effet, on y trouve des climats presque encore tropicaux au sud de l'Espagne et de la Crète, les toundras du nord de la Scandinavie, des régions maritimes fraîches et humides toute l'année, comme l'Irlande, et des régions nettement continentales, comme en Russie aux hivers froids et secs et aux étés chauds.

Cet éventail climatique extrêmement large est en outre structuré sur de petites étendues, par un profond découpage des côtes océaniques et par une multitude de chaînes de collines et de montagnes d'origine géologique très diverse.

L'Europe offre donc sur un territoire des plus réduits, une grande diversité de paysages.

La forêt : forme de végétation omniprésente

En Europe, les quantités de précipitations et leur répartition, tout comme les températures, favorisent presque partout la croissance des forêts (à peine plus de 10% du territoire en est exempt !).

L'image des forêts avant que l'homme n'intervienne pour la modifier, était également très diversifiée du fait de la variété des paysages. La plus grande partie du continent fut plusieurs fois recouverte et remodelée par les glaces.

L'orientation des chaînes montagneuses a empêché (contrairement à ce qui s'est passé en Amérique du Nord) la fuite de nombreuses espèces végétales vers les régions salvatrices du sud. C'est pourquoi beaucoup ont disparu. L'Europe du centre et du nord s'est donc appauvrie de nombreuses espèces d'arbres : les forêts d'Amérique du Nord abritent aujourd'hui plus de 800 espèces dont 70 chênes, alors que les forêts d'Europe centrale ne possèdent que 50 espèces d'arbres, dont 3 de chênes.

Principales zones de végétation

D'une façon générale, on peut subdiviser l'Europe en trois régions :

1°) La région méditerranéenne de feuillus à bois dur

Sur les bandes côtières et dans les plaines de tous les pays bordant la Méditerranée, dominent les forêts très hétérogènes avec des essences dures à feuillage persistant (surtout des chênes) dans lesquelles on trouve également des pins.

2°) La région à feuillage caduc

Malgré toute la différence entre l'Europe occidentale influencée par l'Atlantique, et l'Europe orientale au caractère nettement continental, ces deux régions ont en commun une pauvreté d'espèces due aux glaciations et une prédominance d'essences à feuillage caduc. A l'ouest, on trouve essentiellement des hêtres, des chênes et des frênes, tandis que vers l'est, ces espèces sont relayées par des chênes et des pins, plus résistants à la sécheresse.

3°) La région des conifères d'Europe septentrionale

Le nord de l'Europe fait partie de l'immense ceinture boréale de conifères qui s'étend de l'Alaska jusqu'à l'Asie du Nord-Est. Elle n'est formée en Europe septentrionale que d'un petit nombre d'espèces : pins, épicéas et bouleaux, plus quelques petits arbrisseaux.

Influence humaine

Le berceau de l'humanité a été les régions subtropicales et tempérées de la terre. L'homme a voulu créer l'espace pour les cultures, les arbres fruitiers et les vignes, pour les villes et les axes de communication, pour le commerce et l'artisanat. Certaines forêts ne furent déboisées que tardivement, comme par exemple celle du nord de l'Espagne qui servit à la construction de la grande Armada.

LE BETON AURA-T-IL LA PEAU DU LITTORAL ?

Pour que l'hebdomadaire «Le Point» fasse sa Une du 10 juin dernier avec un titre aussi virulent que «Littoral : arrêter le massacre» et lance une souscription pour acheter la Pointe du Raz, il faut vraiment que le sujet soit devenu d'actualité. Il était temps. Car depuis bien longtemps les associations adhérentes de France-Nature-Environnement tentent d'alerter l'opinion.

Avec la reprise économique de la décennie 80 et l'habileté croissante des caciques locaux et des promoteurs pour mettre à profit (s) la décentralisation, le littoral français a continué à prendre de sacrés coups. Et ce n'est pas fini, puisque «les coups partis ne se rattrapent jamais», comme on aime à le dire dans ceux des services administratifs qui sont tiraillés par le remords.

Il y a quinze ans, 51% du littoral français étaient déjà urbanisés, soit 2.803 km sur les 5.500 km des côtes de France. Depuis 1975, personne n'avait estimé utile de suivre l'évolution du bétonnage, mais le 10 juin dernier, le président du Conservatoire du littoral, Guy Lengagne, lâchait une estimation douloureuse lors d'un colloque consacré au «littoral de demain» à l'Assemblée Nationale. Durant les quinze dernières années, 1% des espaces naturels du littoral se sont urbanisés chaque année.

En Camargue, le rythme de disparition des milieux naturels a continué à être de 1.000 hectares par an, comme depuis 1942. En quinze ans, 180 ports de plaisance ont poussé sur les côtes françaises. En Bretagne, 17 ports sont en projet ou déjà en construction. Sur la Côte d'Azur, 100 projets de golfs-résidences sont à l'étude et 10 sur les 35 kms de la côte basque, où toutes les communes littorales révisent leur POS. Dans le Var, 19 des 27 communes littorales ont mis leur POS en révision et 200 ZAC attendent dans les cartons. Et pendant ce temps, «Le Monde» se fait le relais de maires bretons qui veulent torpiller la loi-Littoral (5-6 mai 1991, pages Heures Locales)...

Ce n'est un mystère pour personne que la loi Littoral votée en 1986 est bafouée quotidiennement dans son esprit comme dans sa lettre. Dans sa toute récente enquête, le magazine «Le Point» cachait l'identité de ce haut-fonctionnaire qui avouait que «la moitié des POS ne sont pas conformes à la loi-littoral». On attend encore les Gaudino de l'environnement...

Le ministère le sait bien : dans une étude commandée en 1989 pour faire le point de «l'utilisation et l'adéquation de la réglementation face à l'urbanisation du littoral», tous les points, même arrondis, étaient mis sur les «i» : «la loi littoral n'a pas entraîné une modification radicale des comportements, ni des porteurs de projets et de leurs opérateurs, ni des acteurs chargés de défendre l'intérêt public du littoral, d'assurer sa protection et sa mise en valeur».

Il y a un mois, Brice Lalonde a poussé «un coup de gueule», réunissant à faire parler de la même voix le ministre de l'Équipement Paul Quilès : «chacun se croit le Bon Dieu dans son petit coin de littoral... Des permis de construire illégaux ont été accordés par les maires, l'Etat n'a pas fait son travail et la Commission des sites a souvent été complice». Rien que çà...

Le classement annoncé il y a quinze jours des Maures, de l'Estérel (avec quel périmètre ?), de l'île d'Yeu et autres salins d'Hyères est une chose, ainsi que l'octroi au Conservatoire du littoral des crédits nécessaires à l'achat de 20.000 hectares supplémentaires. Mais Trébeurden et Saint-Quay c'est fini, Cap-Estérel et «les coups partis» aussi.

Alors que depuis quatre ans, la très bétonnée Costa del Sol connaît une chute de sa fréquentation de 35%, certains élus locaux et promoteurs français persistent à vouloir encore 7.500 places de port, tandis que les experts en tourisme accusent la loi-littoral d'empêcher le développement des communes en «se trompant de cible»!

Alors, protection de la nature ou développement économique ? Laissant les bétonneurs développer leurs arguments fallacieux et irresponsables (lire l'extrait du «Point»), les associations savent depuis longtemps que la seule solution valable est la bonne coopération des deux, et que la réponse-choc aux aménageurs est : «voulez-vous tuer la poule aux oeufs d'or ?»

Au colloque du mois dernier à l'Assemblée Nationale, le ministre Brice Lalonde s'est fait applaudir en répondant à la question «demain, quel littoral ?» par la réponse «celui d'aujourd'hui». Voilà qui est clair, et qui nous plaît. A 81% des Français aussi. Messieurs les maires, le littoral appartient à ceux qui le regardent.

Robin FLORENT

Cet article est extrait de «LA LETTRE DU HERISSON» de juillet-août 1991.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT qui édite ce mensuel y consacre 15 pages au problème de la destruction du littoral français. Nous vous recommandons vivement la lecture de ce numéro. Vous pouvez l'obtenir (prix du n° 10 F) en écrivant à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 57 rue Cuvier 75231 PARIS cedex 05.

Les troupeaux de boeufs, de chevaux, de chèvres et moutons empêchèrent pendant des siècles la reconstitution régulière des forêts. Elles dégénèrent sur de grandes étendues pour aboutir aux formations de buissons et d'épineux des maquis et garrigues. Par ailleurs, l'emploi inconsidéré du feu contribue encore aujourd'hui à jouer un rôle dans la sélection des espèces méditerranéennes à feuillage caduc et compromet sans cesse les efforts de reboisement.

En Europe occidentale, centrale et orientale, les grandes périodes de défrichement commencèrent notablement plus tard. Mais avant la fin du moyen âge, au 15ème siècle, on était déjà largement arrivé au point actuel de la division entre forêts et terres cultivées.

Environ un tiers seulement des surfaces boisées subsista, et nettement moins à l'ouest (Irlande, Grande-Bretagne, Pays-bas), d'avantage dans les zones montagneuses.

Pendant des siècles, les forêts restantes furent la première source d'énergie des ménages et des industries. On créa une forme spéciale de forêt destinée à la production de bois de chauffage tendre (aisément transportable), les "taillis".

Aujourd'hui encore, il en subsiste des milliers d'hectares en France et en Italie. Outre que le bois était le principal matériau de construction, les forêts devaient aussi, comme dans le sud, offrir du fourrage aux animaux d'élevage. De même, les feuilles mortes et l'humus constituaient une source d'engrais importante. C'est pourquoi celles qui n'avaient pas été défrichées initialement, se désertifièrent peu à peu, et dans certaines régions, l'érosion par le vent et l'eau devint une grave menace pour les forêts.

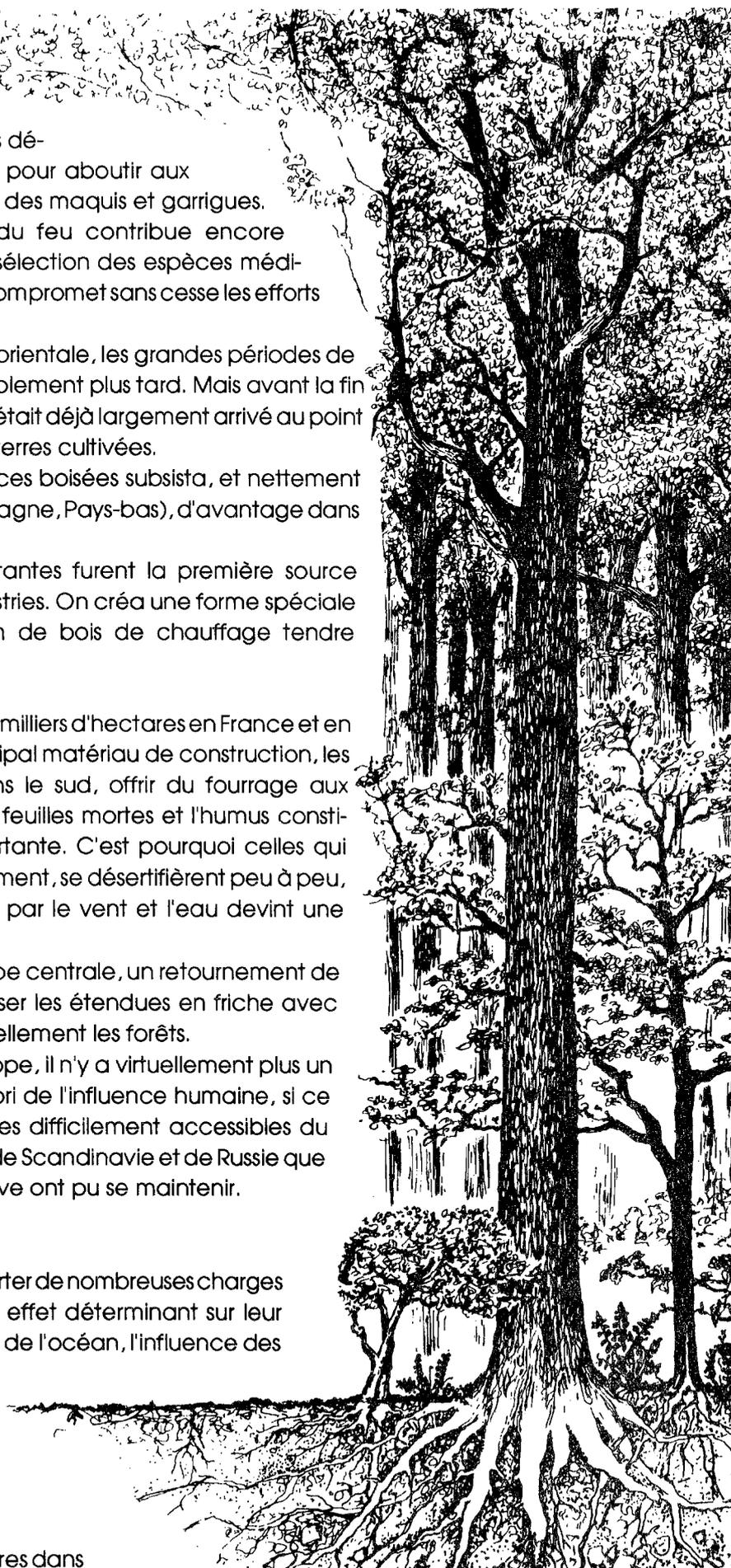
Vers 1800 s'amorça, surtout en Europe centrale, un retournement de tendance. On commença à reboiser les étendues en friche avec des conifères et à exploiter rationnellement les forêts.

Néanmoins, on peut dire qu'en Europe, il n'y a virtuellement plus un seul mètre carré qui soit resté à l'abri de l'influence humaine, si ce n'est dans les régions montagneuses difficilement accessibles du sud-est et dans les régions reculées de Scandinavie et de Russie que de maigres restes de la forêt primitive ont pu se maintenir.

Menaces

Depuis toujours, les forêts ont à supporter de nombreuses charges biotiques et abiotiques, qui ont un effet déterminant sur leur dynamique. Dans les forêts proches de l'océan, l'influence des tempêtes est primordiale. Dans les forêts boréales du nord, dans les forêts à caractère continental de l'est et dans les forêts sèches du sud, le danger principal vient des grands incendies.

La plantation généralisée de conifères dans



les régions autrefois couvertes de feuillus ont certes accru la production quantitative globale, mais aussi les dangers auxquels sont exposées les forêts. Les écosystèmes forestiers éloignés de leurs conditions naturelles se révèlent plus fragiles, d'autant plus que le potentiel de risques d'origine humaine a fortement augmenté.

Les fortes concentrations industrielles régionales et l'importante utilisation d'énergies fossiles, représentent un risque très important. Ainsi, les rejets de dioxyde de soufre (plusieurs millions de tonnes par an), ont entraîné la mort de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de forêts, essentiellement dans les régions montagneuses. Une grande incertitude règne actuellement au sujet de variations climatiques déclenchées par la pollution de l'atmosphère terrestre. On pronostique d'inquiétantes élévations des températures moyennes et des années sèches de plus en plus fréquentes. Cette menace concerne principalement les essences bien adaptées au climat maritime, tels les hêtres, les sapins et les épicéas. Les espèces plus résistantes à la sécheresse pourraient en bénéficier (chênes, pins...).

Importance des forêts et leur situation future

Dans seulement peu de régions du monde, les forêts ont des fonctions aussi multiples à remplir qu'en Europe, et cela le plus souvent simultanément.

D'une manière générale, la production de matière première destinée à une industrie du bois fortement développée joue, comme par le passé, un rôle important.

Mais dans une mesure croissante, les forêts assument à présent des fonctions de protection. En résumé, ces fonctions de protection concernent les zones d'absorption de l'eau par le sol, rôle anti-érosion, lieux de repos, zones de repli pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Ces objectifs entraînent plusieurs conséquences quant à la composition et à la structuration des forêts. Dans les régions où la production de bois est prioritaire, comme en Europe septentrionale, mais aussi occidentale, les reboisements sur de grandes étendues sont prédominants.

Les espèces "exotiques" fortement productives, originaires surtout d'Amérique du nord, jouent un rôle capital (ex : pins maritimes de l'Alaska, sapins de Sitka...). Ce n'est qu'occasionnellement que l'on trouve, dans les régions plus au sud, des espèces feuillues (peupliers par exemple).

Pour l'instant, davantage encore au stade de projet plutôt qu'à celui de réalisation, la plantation d'espèces à croissance rapide sur des terres agricoles peu rentables et retombant en friche, servira à la production d'énergie tirée de la biomasse.

Par l'intensification de la sylviculture, les forêts deviennent, selon la moyenne européenne, plus jeunes et moins diversifiées, et ainsi, leur vulnérabilité s'accroît. Néanmoins, l'idée commence de plus en plus à s'imposer, du moins en Europe centrale, que les forêts comportant des essences diversifiées, proches de leur composition naturelle et adaptée aux situations locales, sont moins vulnérables et réussissent mieux à long terme à assurer les fonctions de protection. On assiste donc à un timide retour des espèces feuillues et à des types de forêts "naturels". Ce ne sont toutefois que les premiers pas et il faudra attendre des décennies pour constater un changement visible de la situation.

Pour aucun continent, les pronostics sur l'évolution des forêts ne sont aussi favorable que pour l'Europe mais ici aussi, pour le moment, ils sont entourés de nombreuses inquiétudes et incertitudes.

Cet article est extrait de "Le continent des forêts" de Jürgen Huss, paru dans la revue Naturopa.

Quelques aspects de la vie du chevreuil

par Yves LECOMTE

Depuis quelques années, on observe une modification dans le comportement du chevreuil. Celui-ci en effet délaisse la forêt au profit de la plaine. Non seulement les habitudes alimentaires ont changé mais le comportement social de l'animal a évolué. Le chevreuil qui est plutôt solitaire et territorial en forêt exploite les milieux ouverts en se regroupant. En s'aventurant dans les zones de cultures et de bosquets, zone de gagnage* appréciées, cet animal, craintif et discret, a élargi son régime alimentaire. Celui-ci a pu être étudié soit par l'observation directe d'animaux se nourrissant ou des dégâts qu'ils occasionnent, soit par l'aspect et le contenu des crottes appelées "moquettes".

A l'automne

La nourriture est abondante et variée, les chevreuils grossissent et font des réserves de graisse pour l'hiver. Ils profitent de certaines opportunités de saison telles que les champignons, les pois regermés, le maïs restant sur le sol après la récolte ou encore les betteraves. Dans les bois ou en lisière de culture, ils se nourrissent de lianes, ronces, herbes forestières, graminées du bord des routes. Cette alimentation assez riche en fibre produit la forme classique des moquettes.

En hiver

Lorsque l'hiver est doux, les ronces et le lierre constituent la majeure partie de l'alimentation du chevreuil. Il se nourrit également d'herbes sèches, le long des chemins, des routes et dans les clairières. En plaine, dans les cultures, il affectionne les jeunes pousses de blé, d'escourgeon, d'orge, de colza et de luzerne. Le fruit ovoïde et orange de l'églantier, le cynorrhodon (*Rosa Canina*) constitue également un appoint. A cette période, les moquettes sont noires et sèches, comme agglomérées.

Lorsque l'hiver est rude et enneigé, le chevreuil puise dans ses réserves de graisse. La nourriture qu'il peut trouver est alors fibreuse voire ligneuse : écorce, pousses de jeunes arbres, de cépée*, pousses de résineux, rejets ligneux (bois fait) de tilleul, de frêne, de noisetier, de charme, d'érable, de cornouiller - le hêtre semble très peu recherché,



les broutis* de cet arbre sont rarement observés - glands, faine de hêtre, lianes et certaines variétés d'herbes sèches telle que la laiche pendante (*Carex pendula*).

D'autres plantes peuvent être consommées, c'est le cas de la callune ou fausse bruyère (*Calluna Vulgaris*) en forêt d'Ermenonville. Les moquettes sont alors sèches, dures, noires et liées entres-elles par le cambium non digéré.

Au printemps et en été

Le chevreuil se nourrit d'herbes tendres telles que les graminées, les lamiers blancs (*Lamium Album*) et jaunes (*Lamium Galeobdron*), l'asperule odorante (*Galium Odoratum*), la gesse des prés (*Lathyrus Pratensis*), la gesse des bois (*Lathyrus Sylvestris*), les pousses de jacinthe des bois (*Hyacinthoïdes non scripta*). Ce régime, pauvre en fibre modifie l'aspect des moquettes qui ont plutôt la forme de bouse.

Celles-ci prendront un aspect normal lorsque les chevreuils commenceront à se nourrir de jeunes pousses d'arbres et d'arbustes, ou de ronces. Au printemps, le chevreuil boit très peu, l'eau contenue dans son alimentation semble suffire.

A propos de l'ivresse du chevreuil.

Au printemps, il arrive de rencontrer des chevreuils titubant, il s'agit d'individus qui se sont gavés de bourgeons et de fleurs. La fermentation des sucres contenus dans ces végétaux les saoulient. Ils peuvent alors adopter un comportement surprenant. Régulièrement, la presse se fait l'écho d'incursion de chevreuils "fous" en pleine ville, ainsi au printemps 1990, à St-Dizier, en Haute Marne, un chevreuil mâle se faufilait entre camions et voitures dans les rues de la ville.

PL-16.4.90.

Chevreuil ivre

Drôle de surprise, vendredi, pour les habitants de Saint-Dizier (Haute-Marne) : un superbe chevreuil sautait dans les rues de la ville, en zigzag, au milieu des voitures et des camions ! Les pompiers qui l'ont capturé avec un filet pensent qu'il était « ivre » après avoir avalé trop de bourgeons de certaines plantes aux vertus enivrantes.

CP 7.4.88

Le chevreuil était ivre

Un chevreuil ivre, des bourgeons dont ce type d'animal se régale, a provoqué un accident de la circulation, ce mardi, vers 19 heures, sur la R.N. 29, entre Poix-de-Picardie et Quevauvillers.

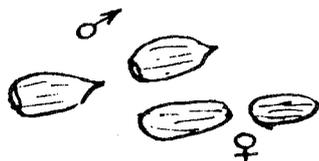
La bête s'est littéralement jetée sur le capot de la voiture

dont la jeune conductrice a perdu le contrôle.

Heureusement, cette étudiante lilloise et ses deux passagers, toutes deux nordistes, n'ont à souffrir que d'égratignures et de quelques bosses. Mais l'averlissement vaut pour tous : gare aux chevreuils titubants !

Les faons, une semaine après la naissance commencent à brouter quelques feuilles. Au bout de trois semaines, ils ruminent mais seront encore allaités jusqu'à l'âge de 6 mois.

La ration alimentaire quotidienne représente 4 à 5% du poids de l'animal soit 1 à 1,2 kg de végétaux par jour pour un adulte. Le chevreuil est plus gourmet que gourmand et se nourrit peu à la fois ; il cherche plutôt des végétaux de qualité en grappillant deci delà.



Moquettes normales



Bouse début de printemps



Moquettes d'hiver doux



Moquettes d'hiver rigoureux

Aspect des dégâts commis par le chevreuil en forêt

• Les dégâts alimentaires

Les abrouissements des jeunes plans sont fréquents. Ce sont surtout les bourgeons terminaux qui sont consommés, modifiant ainsi au fil des années la forme des arbustes.

Les semis naturels des essences forestières d'arbres sont également très prisés. Le chevreuil n'écorce pas sauf en hiver, lorsque les conditions météorologiques ne lui laisse guère le choix de s'alimenter autrement.

• Les dégâts de comportement

Le chevreuil marque son territoire en frottant sa glande frontale sur l'écorce, c'est le frottis ou la frotte des bois, l'arbre est alors écorcé sur 20 à 80 cm de hauteur.

Certains arbustes, très malmenés peuvent dépérir. Toutes les essences forestières subissent ces frottis. Le chêne et le hêtre peuvent également être marqués mais dans une moindre mesure.

Le chevreuil marque également son territoire avec les glandes du pied,

c'est ce qu'on appelle le grattis. lorsque les deux types de marquages sont associés, on appelle cela le régallis.

• La reposée ou la couchette

En grattant le sol avec ses pattes, le chevreuil le dénude et déterre graines et fruits ainsi que les pousses de régénération naturelle.

Fiche signalétique et activité journalière du chevreuil (*Capréolus-capréolus*)

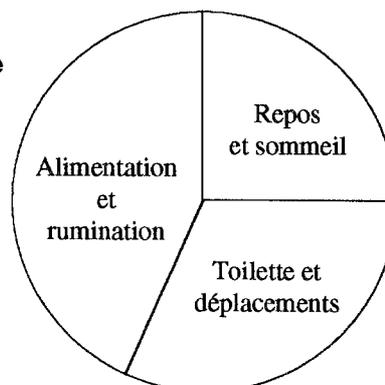
Le plus petit de nos cervidés et le plus répandu :

Longueur : 100 à 120 cm,

Hauteur au garrot : 60 à 70 cm

Poids : 25 à 30 kg pour le mâle, 18 à 22 kg pour la femelle le mâle est le brocart, la femelle est la chevrette (ch'bique et ch'biquette).

Activité journalière :



Le chevreuil a trois périodes de sommeil de deux heures chacune, deux le jour et une la nuit. L'alimentation (rumination comprise) dure plus longtemps, environ huit heures. La toilette, le déplacement, le marquage territorial, etc, occupent l'animal pendant au moins quatre heures.

Radiotracking

En 1985, une étude mise en place par l'INRA et l'ONC dans un triangle Ham-Péronne-Saint Quentin (5000 hectares couverts) et utilisant la méthode du radiotracking a permis de connaître un peu mieux le comportement des chevreuils picards. Ainsi la superficie du territoire passe de 15 hectares en forêt à 50 hectares en plaine au printemps voire à 100-120 hectares à l'automne et en hiver. L'observation de 30 animaux en compagnie est courante.

A l'automne, les chevreuils étudiés se nourrissent essentiellement de maïs, notamment les épis restés au sol après la récolte, également de betteraves. En hiver, ils affectionnent les jeunes pousses de céréales. Au printemps, en plus des céréales et du colza, ils affectionnent les pois, les haricots et les herbes des bords des chemins et des routes. En été, leur régime alimentaire est à base de céréales en épis, de pois regermé, de jeune maïs et de betteraves.

Ils se nourrissent également toute l'année de luzerne, de ray-grass et visitent les vergers, les jardins et les pâtures. Les arbres des bosquets qui parsèment la plaine leur fournissent les fibres.

L'étude de cette population de chevreuil de plaine a montré également qu'ils étaient plus gros que ceux des forêts, avec des bois plus développés (alimentation plus riche). Leur impact sur l'agriculture a également été étudié, les dégâts qu'ils occasionnent sont estimés à moins de 0,2%. Plusieurs remèdes peuvent être utilisés. Le plus radical : le fusil, par le tir sélectif ou les battues de "régulation".

Hormis la prédation par les renards, les blaireaux et les chiens errants sur les faons. L'homme, seul, peut de nos jours, limiter les populations parce qu'il a éliminé les prédateurs naturels (ours, lynx, loup). La protection des cultures est possible par des grillages permanents ou pour de courte période par l'utilisation de clôtures électriques. Une protection plus spécifique peut être envisagée : manchons en plastique, cornets d'aluminium pour les résineux déposés sur le bourgeon terminal, fibres acryliques déposées sur les arbustes, répulsifs chimiques.

Enfin le développement de ronces peut limiter la pénétration des chevreuils sur un site.

Le chevreuil est un mammifère qui s'est très bien adapté à la modification du paysage rural. Son aire de répartition est vaste : la forêt (son milieu d'origine), la plaine, la lande, la forêt de résineux et la montagne qu'il fréquente jusqu'à 2000 mètres.

Ce bel animal qui n'a plus de prédateurs naturels (l'homme qui ne supporte pas la concurrence les a éliminé) peut occasionner quelques dégâts dans les cultures depuis qu'il s'est déplacé vers les milieux ouverts, mais des remèdes existent et il ne faudrait pas, par soucis de rentabilité, le voir se raréfier dans nos campagnes car sa présence est un enchantement.

Lexique

Gagnage : lieu où se nourrit l'animal

Abroustissement ou broutis : consommation de feuilles et de bourgeons

Cépée : rejet sur souche

Radio-tracking ou biotélémetrie : utilisation d'un émetteur fixé sur l'animal (collier pour les mammifères, antenne fixée sur une plume pour les oiseaux...) qui permet de suivre les déplacements des animaux.

Sources :

- Observations et notes personnelles en forêt de Hez et des environs de Clermont (Oise)
- Le chevreuil - Boisanbert et J.M. Boitin 238 pages Hatier Coll. Faune 1988
- Mammifères d'Europe - C. Koenig 255 pages Hatier 1971
- Les mammifères - J. Reichoff 1984
- Etude INRA/ONC : "Nos chasses" n° 336 - Fédération des chasseurs de l'Oise 8 pages septembre 1987
- Un article du Courrier Picard du 7 février 1987
- C. BOUCHARDY et F. MOUTON 1989 - Observer les mammifères sauvages - Bordas 240 pages
- M. BOUCHER 1985 - Guide des traces d'animaux - Hatier 270 pages
- S. THOMASSIN 1988 - Traces d'animaux - multiguide nature Bordas 160 pages
- Les plantes et baies sauvages - Grau, Jung et Munker 1983 - 287 pages, France-Loisirs
- Les fleurs sauvages - Munker Bertram 1982 - 287 pages, France-Loisirs
- Les fleurs sauvages - Sutton David 1990 - 287 pages, France-Loisirs

Pour en garder une trace...

Au cours de nos sorties dans la nature, bien des empreintes sont observées.

Pour les déterminer tranquillement, une méthode : le moulage des traces.

Le matériel :

- du plâtre à modeler (meilleure définition des détails).
- quelques bandes de carton, de feuille plastique rigide ou métallique peu épaisse, de 10 cm de large.
- Quelques trombones
- de l'eau
- un récipient pour gâcher le plâtre (j'utilise un vieux ballon en caoutchouc coupé en deux)
- Une vieille cuillère à soupe pour mélanger le plâtre

La méthode

Rechercher l'empreinte la mieux marquée. Souffler un peu dessus pour ôter les feuilles, la terre, mais laisser en place les brindilles ou la mousse écrasées par l'animal, l'empreinte y perdrait de son naturel. Enfoncer le cadre de carton autour de l'empreinte. Préparer le plâtre en l'incorporant lentement dans le récipient rempli d'eau pour obtenir un mélange assez liquide.

Couler doucement le plâtre dans le moule pour éviter la formation de bulle d'air. Il est souhaitable de prévoir 3 cm d'épaisseur de plâtre au dessus du sol, cette épaisseur permettra la manipulation, sans risque de casse ultérieure-

ment.

Attendre la prise complète du plâtre (20 à 30 minutes), démouler puis laisser sécher deux à trois jours avant de brosser (brosse à dent) la terre collée au plâtre. Lorsque le moule est bien propre, le vernir. Ne pas oublier de noter la date et le lieu de découverte ainsi que le nom de l'espèce.

Et les végétaux...

Constituer un herbier pour collectionner les plantes et les feuilles récoltées au cours de vos sorties dans la nature ne requiert par un matériel sophistiqué.

En promenade, on déposera les végétaux dans un sac plastique que l'on fermera après chaque cueillette pour conserver une atmosphère humide.

De retour à la maison, les végétaux seront disposés à plat entre des feuilles de papier filtre ou buvard. Ne sécher que des végétaux en bon état (sans maladies ou rongés par des chenilles). Laisser sécher 6 à 8 jours, noter la date et le lieu de la cueillette ainsi que le nom vulgaire et latin.

En promenade, les végétaux peuvent aussi être disposés directement dans le "séchoir".

PETITION POUR LES DROITS DES GENERATIONS FUTURES



La surpopulation et le débordement des activités humaines font peser une terrible menace sur notre descendance.

La Déclaration des droits de l'homme, qui proclame la liberté et l'égalité de tous, a deux siècles. Ce texte magnifique ne suffit plus.

Nous exigeons que soient solennellement déclarés les droits des générations futures afin que tous les hommes héritent d'une planète non contaminée où toutes les formes de vie puissent s'épanouir.

Jacques-Yves Cousteau

Jean-Michel Cousteau

En signant la pétition de la Fondation Cousteau, je demande au Président de la République française d'exercer toute son influence pour que la Déclaration des droits des générations futures soit prise en compte par les Nations Unies.

NOM (en majuscules)

ADRESSE

SIGNATURE

	□ □ □ □ □	
	□ □ □ □ □	
	□ □ □ □ □	
	□ □ □ □ □	
	□ □ □ □ □	

A retourner à : Fondation Cousteau
Pétition Droits des générations futures
233 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris



Fondation Cousteau

PETITION POUR LES DROITS DES GENERATIONS FUTURES

En signant la pétition de la Fondation Cousteau, je demande au Président de la République française d'exercer toute son influence pour que la Déclaration des droits des générations futures soit prise en compte par les Nations Unies.

NOM (en majuscules)	ADRESSE	SIGNATURE
	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	

DROITS DES GENERATIONS FUTURES

Article 1

Les générations futures ont droit à une Terre indemne et non contaminée, elles ont le droit de jouir de cette Terre qui est le support de l'histoire de l'humanité, de la culture et des liens sociaux assurant l'appartenance à la grande famille humaine de chaque génération et de chaque individu.

Article 2

Chaque génération, recevant en héritage partiel le domaine Terre, a un devoir d'administratrice vis-à-vis des générations futures, elle doit empêcher toute atteinte irréversible à la vie sur Terre, ainsi qu'à la liberté et à la dignité de l'homme.

Article 3

Chaque génération a donc pour responsabilité essentielle, afin de préserver les

droits des générations futures, de surveiller de façon attentive et constante les conséquences du progrès technique susceptibles de nuire à la vie sur Terre, aux équilibres naturels et à l'évolution de l'humanité.

Article 4

Les mesures appropriées seront prises dans tous les secteurs, y compris l'enseignement, la recherche et la législation, pour garantir ces droits et veiller à ce qu'ils ne soient pas sacrifiés à des impératifs de facilité ou de convenance immédiate.

Article 5

Les gouvernements, les organisations non-gouvernementales et les individus sont donc appelés à mettre en oeuvre ces principes en faisant preuve d'imagination, comme s'ils se trouvaient face à ces générations futures dont nous voulons définir et défendre les droits.



Pour plus de renseignements 3615 COUSTEAU

Fondation Cousteau

ADHESION A PICARDIE NATURE ET ABONNEMENT A LA REVUE

ANNEE 1991

NOM _____

Prénom(s) _____
(prénoms des différents adhérents)

Profession (facultatif) _____

Adresse _____

Code postal

Ville _____

N° tél (facultatif)

renouvellement

nouvelle adhésion/abonnement

ADHESION A PICARDIE NATURE

- moins de 16 ans ----- 25F
- normale ----- 40F
- de soutien à partir de ----- 80F
- famille ----- 70F + 10F par enfant
- couple ----- 70F

ABONNEMENT A LA REVUE "PICARDIE NATURE"

- 4 numéros par an ----- **40F**

réglement total _____
(adhésion + abonnement)

Réglement à l'ordre de PICARDIE NATURE BP 835 - 80008 Amiens Cédex 1 CCP Lille 872.02 E

Sur simple demande un reçu pour déduction fiscale vous sera envoyé :

